

# Nouveau-Brunswick *Manuel du conducteur*

Manuel du conducteur du Nouveau-Brunswick | Guide pour une conduite sécuritaire



DPSF 

**L'alcool au volant,  
c'est criminel**



**SOYEZ PRUDENTS**



**La ceinture de sécurité  
sauve des vies**





## **Manuel du conducteur du Nouveau-Brunswick – Guide pour une conduite sécuritaire**

Publié avec l'autorisation du  
ministère de la Sécurité publique  
de la province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

ISBN 1-55396-606-6

La province du Nouveau-Brunswick veut reconnaître la collaboration et l'aide de la Saskatchewan Government Insurance (SGI) dans la publication de ce manuel. Il est interdit de reproduire les graphiques et les illustrations sans l'autorisation de SGI.

Graphiques et illustrations :  
Ed Beaudry (SGI)  
Ed. Werthmann (CNB)

Photos :  
Josh Sawka (SGI)  
New Brunswick Images (CNB)

Le présent document est distribué par Services Nouveau-Brunswick au nom du ministère de la Sécurité publique.

**Nota:** L'emploi du masculin est utilisé sans préjugé et n'a pour but que de faciliter la lecture du présent document.

Des copies additionnelles du guide sont disponibles à  
<http://www.snb.ca>

2011 septembre

CNB 8245

78-9554

## Message aux automobilistes

Au Nouveau-Brunswick, nous utilisons nos véhicules au quotidien pour nous acquitter de nos obligations familiales, professionnelles et personnelles. En fait, la conduite automobile fait tellement partie de notre vie que nous tenons parfois pour acquis nos responsabilités en matière de sécurité routière. Il est bien de se rappeler que la conduite d'un véhicule à moteur constitue un privilège que nous partageons avec 500 000 autres Néo-Brunswickois et un nombre incalculable de personnes qui visitent la province. Le code de la route nous protège seulement si tout le monde le respecte. C'est pourquoi il est si important que les nouveaux conducteurs reçoivent une formation de base adéquate, et même que les conducteurs d'expérience demeurent toujours vigilants et travaillent à l'amélioration constante de leurs aptitudes.

Le présent guide offre un bon aperçu des lois à respecter et de la marche à suivre pour obtenir un permis de conduire. Il contient également une variété de renseignements utiles sur les véhicules à moteurs et en matière de sécurité routière.

Je conseille à tous les conducteurs de suivre les règles de sécurité essentielles : ne jamais prendre le volant après avoir consommé de l'alcool, toujours boucler sa ceinture de sécurité, ajuster sa vitesse en fonction des conditions de la route, éviter les trop grandes distractions, ne pas conduire quand on est fatigué et être extrêmement prudent aux intersections.

Si tous les conducteurs respectent ces règles simples, le nombre de blessures et de décès causés par des collisions diminuera considérablement sur nos routes. Conduisez prudemment et profitez de la vie!

**Le registraire des véhicules à moteur,  
Charles A. O'Donnell**

Il faut consulter la *Loi sur les véhicules à moteur* et ses règlements pour une interprétation juridique de la législation. Le guide explique les dispositions des lois au Nouveau-Brunswick dans un langage simple.